

COMMUNE de LE CHASTANG

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 4 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 4 avril 2014 à 18 h 30, sous la présidence de Madame Josette FARFAL, Maire.

- Etaient présents :

Mesdames FARFAL, DE GEITERE et LE NEINDRE et MESTUROUX
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, TAVET, MARCON, CODET, LARTIGUE et TABARD

- Date de la convocation : 31 mars 2014

- Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste TABARD

➤ Ordre du jour :

1-AFFAIRES GENERALES

- * Constitution des commissions communales
- * Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
- * Désignation du délégué local CNAS
- * Désignation du correspondant Défense
- * Délégation du Conseil Municipal au Maire
- * Attribution d'une indemnité de fonction au Maire
- * Attribution d'une indemnité de fonction aux Adjoints

2-AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- * Désignation des délégués aux EPCI
- * Réintégration de la ville De Brive au SIVC

3-AFFAIRES FINANCIERES

- * Participation fiscalisée aux dépenses des syndicats des communes 2014

4-QUESTIONS DIVERSES

En préambule, Madame le Maire présente au Conseil Municipal les délégations mises en place au bénéfice des adjoints comme suit :

* Monsieur André VIDAL, 1^{er} Adjoint : maintenance et travaux sur les bâtiments communaux et la voirie.

* Monsieur Michel ROUBERTOU, 2^{ème} Adjoint : maintenance et travaux relatifs au réseau d'eau potable et à l'assainissement collectif et individuel.

* Madame Christiane DE GEITERE, 3^{ème} Adjoint : affaires financières, scolaires et sociales.

Monsieur TABARD rappelle que lors d'une réunion d'équipe, il avait été prévu que les conseillers municipaux travaillent en binôme avec les adjoints.

Il pense que pour assoir l'implication des élus, il serait utile que soient actées des délégations à certains conseillers municipaux.

Madame Le Maire propose de mener une réflexion sur le sujet dans un délai d'un mois et en conséquence, de reporter l'examen des indemnités du Maire et des Adjoints.

1-AFFAIRES GENERALES

CONSTITUTIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission des Finances communales

Mme Christiane DE GEITERE

M. Yannick CODET
M. Christophe MARCON
Mme Catherine LE NEINDRE
Mme Sonia MESTUROUX

Commission Information & Communication

M. Yannick CODET
Mme Catherine LE NEINDRE
M. Christophe MARCON
M. Jean-Baptiste TABARD
M. Jean-François TAVET

Commission Travaux de bâtiments & voirie

M. André VIDAL
Mme Sonia MESTUROUX
M. Loïc LARTIGUE
M. Jean-Baptiste TABARD
M. Jean-François TAVET

Commission Eau & Assainissement

M. Michel ROUBERTOU
M. Yannick CODET
Mme Sonia MESTUROUX
M. Jean-Baptiste TABARD
M. Jean-François TAVET

Commission Eoliennes

M. Yannick CODET
M. Loïc LARTIGUE
M. Jean-Baptiste TABARD
M. Jean-François TAVET

Commission Affaires scolaires & sociales

Mme Christiane DE GEITERE
M. Yannick CODET
Mme Catherine LE NEINDRE
Mme Sonia MESTUROUX
M. Christophe MARCON

Commission Fêtes & Cérémonie

Mme Christiane DE GEITERE
M. Michel ROUBERTOU
M. André VIDAL
Mme Sonia MESTUROUX
M. Christophe MARCON

Commission d'Appel d'Offres

Présidente : Madame Josette FARFAL

Délégués titulaires

M. André VIDAL
M. Loïc LARTIGUE
M. Jean-Baptiste TABARD

Délégués suppléants

M. Michel ROUTERTOU
M. Yannick CODET
M. Jean-François TAVET

CNAS

Délégué représentant les élus
M. Christophe MARCON

Défense

Correspondant
Mme Sonia MESTUROUX

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Il est expliqué à l'assemblée que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat un certain nombre de ses compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de confier à Madame Le Maire pour la durée de son mandat les délégations suivantes :

3°- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ,

6°- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

7°- de créer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux

8°- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

9°- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

10°- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 €

11°- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

17°- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000.00 € par sinistre

Il est précisé que le Maire a obligation de rendre compte au Conseil Municipal, chaque trimestre, des décisions prises dans le cadre des délégations.

INDEMNITES MAIRE & ADJOINTS

Délibération reportée.

2-AFFAIRES INTERCOMMUNALES

ELECTION DES DELEGUES AUX EPCI

Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux

Délégués titulaires

Mme Sonia MESTUROUX

M. Jean-Baptiste TABARD

Délégués suppléants

M. André VIDAL

Mme LE NEINDRE

Syndicat Intercommunal d'Electrification de Tulle Sud

Délégués titulaires

M. Michel ROUBERTOU

M. Jean-François TAVET

Délégués suppléants

M. Yannick CODET

M. Christophe MARCON

REINTEGRATION DE LA VILLE DE BRIVE AU SIV COIROUX

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 30 décembre 2013, un arrêté de la Sous-préfecture de Brive-La-Gaillarde réduit le périmètre du Syndicat Intercommunal de La Vallée du Coiroux du fait de la création de la Communauté d'Agglomération de Brive, et que par conséquent, la ville de Brive n'est plus membre du Syndicat.

Suite à la délibération prise en Conseil Municipal début 2014 par la Ville de Brive demandant sa réintégration au sein du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux, le comité Syndical du Syndicat a accepté cette réintégration en mars 2014 et demande à ses communes membres d'approuver ce vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider l'acceptation par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux de la réintégration de la ville de Brive-La-Gaillarde en son sein.

3-AFFAIRES FINANCIERES

PARTICIPATION FISCALISEE AUX DEPENSES DES SYNDICATS DES COMMUNES

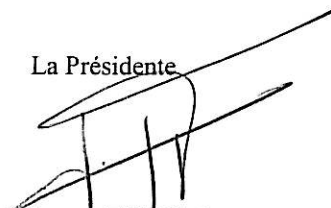
Chaque année, la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification et des Communes de la Corrèze perçoit une contribution, laquelle est soit versée par la commune, soit fiscalisée.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme de 4068.00 € fixée par la FDSE.

4-QUESTIONS DIVERSES

- * **Commissions communales** : une date de première réunion pour chacune des commissions a été fixée et communiquée à chacun des membres des diverses commissions.
- * **Budget communal** : remise du document « présentation du budget communal aux nouveaux élus » à l'assemblée.
- * Création d'un groupe de travail pour la mise à jour des différents plans communaux. Mesdames DE GEITERE, MESTUROUX et messieurs MARCON et TABARD intègrent ce groupe de travail.
- * **Mai Communal** : la date est arrêtée au samedi 14 juin 2014. Une affiche sera apposée dans les panneaux d'affichages.
- * **Appartement vacant école** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une candidature a été déposée pour la location de l'appartement vacant situé au-dessus de l'école à partir du 1^{er} mai 2014.
- * **Eclairage public** : certaines demandes ou besoins ont émergé lors de la campagne électorale municipale, notamment en matière d'éclairage public. Madame Le Maire précise que le besoin sera évalué en commission Travaux.
- * **Site internet** : un conseiller municipal évoque la possibilité de mettre en place un site internet de la commune, voire la création d'une page sur les réseaux sociaux. Madame le Maire propose que cette possibilité soit étudiée par la commission Information & Communication.

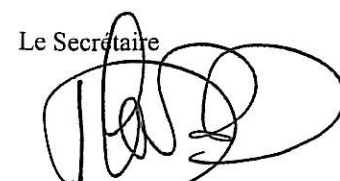
Séance levée à 20h30

La Présidente



Josette FARFAL

Le Secrétaire



Jean-Baptiste TABARD